



## Entretien avec Nathalie Fontanet



**Entrée au Conseil d'Etat genevois en juin 2018, Nathalie Fontanet a repris les rênes du département des finances et des ressources humaines. Elle se livre sur ses premiers pas au gouvernement et sur les grands dossiers de ce début de législature, parmi lesquels figure la fiscalité immobilière.**

Cela fait maintenant un peu plus de huit mois que vous êtes Conseillère d'Etat, quelles sont vos premières impressions ?

J'ai eu la chance de prendre la direction d'un département passionnant dont les enjeux sont d'une importance clé pour le bon fonctionnement et l'avenir de notre canton. Consciente de la responsabilité de cette fonction et de l'ampleur de la tâche, je me suis immédiatement plongée dans les dossiers. Il y a eu une période d'assimilation dense mais extrêmement stimulante. Si le rythme de travail est soutenu, je peux compter sur les compétences et l'engagement

des collaboratrices et des collaborateurs de mon département.

Quels dossiers avez-vous tenu à aborder en priorité ?

Les plus urgents, bien sûr, à commencer par la réforme de l'imposition des entreprises, dont la mise en œuvre doit intervenir d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Mon entrée en fonction a coïncidé avec une avancée majeure dans ce dossier, à savoir la décision des Chambres fédérales de lier le financement de l'AVS à la réforme, rebaptisée RFFA. Cet élément a considérablement changé la donne. Il a fallu réunir l'ensemble des acteurs concernés et reprendre les discussions en vue d'aboutir à un accord sur le projet de mise en œuvre cantonale de la réforme. Nous avons aussi construit un projet réunissant un volet fiscal et un volet social par le biais de subsides pour les primes d'assurance-maladie et du soutien de l'accueil à la petite enfance. Le projet de réforme adopté par le Grand Conseil et soumis en votation le 19 mai s'affirme

comme un compromis équilibré qui permettra de préserver l'attractivité de notre canton et profitera à l'ensemble de la population.

L'assainissement de la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CEPG) est également un enjeu incontournable de ce début de législature. Il faut rappeler que la CEPG souffre depuis des décennies d'un découvert chronique. A l'heure actuelle, son taux de couverture des engagements n'est que de 58.2% alors qu'il doit atteindre à terme 80%. Le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi visant à régler durablement la situation à travers une recapitalisation mais également des mesures structurelles. Celles-ci permettront de limiter une baisse des prestations inéluctable pour les salariés actuels et d'assurer un avenir pérenne à la caisse, tout en ne faisant pas porter le seul poids de la réforme aux contribuables. Ce projet fait actuellement l'objet d'un référendum, comme d'ailleurs le projet déposé par la gauche. En

cas d'aboutissement des référendums, ces deux projets contradictoires seront soumis en votation le 19 mai prochain avec une question subsidiaire pour les départager.

A propos de la fiscalité immobilière, comment justifiez-vous les hausses d'impôts successives ?

Les décisions récentes auxquelles vous faites référence n'ont pas été prises de gaité de cœur par le Conseil d'Etat, mais il faut reconnaître que notre marge de manœuvre est limitée.

Prenons l'impôt sur la valeur locative. Qu'on adhère ou non au principe, il s'agit d'une règle fédérale à laquelle les cantons ne peuvent pas déroger. Des discussions sont actuellement en cours à Berne et elles pourraient aboutir à la suppression de cet impôt. Je suis personnellement favorable à cette proposition mais, dans l'intervalle, Genève doit continuer de l'appliquer.



Pic-Vert  
1205 Genève  
022 810 33 20  
www.assprop.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Magazines spéc. et de loisir  
Tirage: 6'500  
Parution: 4x/année



Page: 10  
Surface: 55'920 mm<sup>2</sup>

Ordre: 3010132  
N° de thème: 350.011

Référence: 72745725  
Coupure Page: 2/2

La dernière indexation de la valeur locative datait de 2013. Le précédent Conseil d'Etat avait annoncé, il y a un peu plus d'une année, une indexation de 7,9% pour 2017 avant que celle-ci ne soit gelée par le Grand Conseil. La hausse de 4,7% retenue pour l'année fiscale 2018 est donc tout à fait raisonnable. En outre, la méthode de calcul a été revue pour plus de transparence. La valeur locative sera désormais mise à jour annuellement sur la base d'un indice publié par l'Office fédéral de la statistique.

Qu'en est-il de l'augmentation des valeurs fiscales des villas et des propriétés par étage?

Compte tenu de l'expiration de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) à fin 2018, le Conseil d'Etat a présenté, au mois d'octobre dernier, un projet d'augmentation linéaire de 20% sur les valeurs fiscales des villas et des PPE. J'ai d'emblée affirmé que cette proposition d'augmentation linéaire n'était pas satisfaisante. En novembre dernier, le Grand Conseil a modifié le projet initial en fixant une majoration de 7% pour une période de 10 ans.

Au-delà de la majoration retenue, il ne faut oublier que le problème est plus profond. La dernière estimation du parc immobilier genevois date de 1964. Depuis lors, les valeurs ont été majorées trois fois de 20%, sans autre considération. Le cadre actuel ne répond plus aux normes fédérales, ni à la réalité du marché. Il entraîne une inégalité de traitement face à l'impôt entre les nouveaux et les anciens propriétaires. De plus, les majorations linéaires ne permettent pas de prendre en compte certaines caractéristiques individuelles telles que l'âge et le revenu des propriétaires, respectivement de prévoir des mesures d'accompagnement.

Comment comptez-vous vous attaquer à ce serpent de mer?

J'estime que le projet de réévaluation du parc immobilier ne pourra être mené à bien qu'à travers un dialogue nourri avec l'ensemble des parties concernées, dont les associations de propriétaires. Si l'on appliquait telle quelle la valeur vénale, de nombreuses personnes ne pourraient pas assumer financièrement l'augmentation. Il conviendra donc de prévoir des mesures de compensation pour les

propriétaires qui se verraient trop lourdement impactés. Je veillerai en particulier à ce que les petits propriétaires ne se retrouvent pas mis à mal par cette réforme. Mais il faudra aussi trouver un système juste qui permette de tenir compte du temps écoulé. C'est pourquoi différentes pistes sont actuellement à l'étude. Je souhaite prendre le temps d'appréhender la fiscalité immobilière dans son ensemble, dans un esprit de dialogue et de concertation, afin de trouver les solutions les plus justes et les plus adéquates.

Que dites-vous à celles et ceux qui vous accusent de vouloir financer la réforme de l'imposition des entreprises par l'augmentation de la fiscalité immobilière?

Je leur réponds que ces dossiers ne sont pas liés. Les enjeux et les montants ne sont tout simplement pas comparables. Il ne s'agit pas de prendre d'un côté pour redonner de l'autre mais bien d'aborder chaque défi dans toute sa spécificité, en gardant toujours en vue l'essentiel: la prospérité de notre canton et la qualité de vie de ses habitant-e-s. ■